

**PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. BROME-MISSISQUOI  
VILLAGE D'ABERCORN**

À la séance ordinaire du Conseil Municipal tenue le 3 juillet 2023 sont présents Madame la conseillère Margaret Lefebvre-Macey, Messieurs les conseillers Éric Bissonnette, Bernard Carey, Roger Labrecque siégeant sous la présidence de Monsieur le maire Guy Favreau, présent, et formant quorum selon des dispositions du Code municipal.

Monsieur Pierre Dionne, Directeur général, est aussi présent et note les minutes.

Neuf ( 9 ) citoyens assistent à la séance.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur le maire Guy Favreau constate le quorum et ouvre la séance du Conseil à 19h10.

**2. DÉROGATION MINEURE LOT 5 095 344  
(RÉPONDRE AUX QUESTIONS DU PUBLIC)**

**3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR  
RÉSOLUTION 91-07-2023**

**IL EST PROPOSÉ** par Bernard Guilbault,  
**APPUYÉ** par Margaret Lefebvre-Macey,

**ET RÉSOLU QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que présenté;

**ADOPTÉE à l'unanimité**

**4. ADOPTION DE PROCÈS-VERBAL**

**4.1. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 JUIN 2023  
RÉSOLUTION 92-07-2023**

**IL EST PROPOSÉ** par Margaret Lefebvre-Macey,  
**APPUYÉ** par Roger Labrecque,

**ET RÉSOLU QUE** le procès-verbal soit adopté tel que présenté;

**ADOPTÉE à l'unanimité**

**5. CORRESPONDANCE**

**6. ADMINISTRATION**

**6.1. COMPTES À PAYER ET DÉJÀ PAYÉS  
RÉSOLUTION 93-07-2023**

**IL EST PROPOSÉ** par Éric Bissonnette,  
**APPUYÉ** par Bernard Carey,

**ET RÉSOLU** que les listes suivantes soient adoptées :

- Journal des Déboursés, liste no 438 au montant de : 11 896,92\$
- Rapport des Salaires de juin 2023 : 12 251.36\$
- Journal des Achats en lot no. 852 92 937,99\$

**ADOPTÉE à l'unanimité**

**6.2. AVIS DE MOTION CONCERNANT LE RÈGLEMENT SUR LES SYSTÈMES D'ALARME INTRUSION, RM 110-2023**

Avis de motion est donné par Bernard Guilbault concernant la présentation d'un règlement sur les systèmes d'alarme intrusion de la municipalité d'Abercorn.

Un projet de règlement est déposé séance tenante.

**6.3. AVIS DE MOTION CONCERNANT LE RÈGLEMENT SUR LE COLPORTAGE, RM 220-2023**

Avis de motion est donné par Roger Labrecque concernant la présentation d'un règlement sur le colportage de la municipalité d'Abercorn.

Un projet de règlement est déposé séance tenante.

**6.4. AVIS DE MOTION CONCERNANT LE RÈGLEMENT SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT, RM 330-2023**

Avis de motion est donné par Margaret Lefebvre-Macey concernant la présentation d'un règlement la circulation et le stationnement de la municipalité d'Abercorn.

Un projet de règlement est déposé séance tenante.

**6.5. AVIS DE MOTION CONCERNANT LE RÈGLEMENT SUR LE CONTRÔLE DES ANIMAUX, RM 410-2023**

Avis de motion est donné par Bernard Carey concernant la présentation d'un règlement sur le contrôle des animaux de la municipalité d'Abercorn.

Un projet de règlement est déposé séance tenante.

**6.6. AVIS DE MOTION CONCERNANT LE RÈGLEMENT SUR LA PAIX, L'ORDRE ET LES NUISANCES, RM 460-2023**

Avis de motion est donné par Éric Bissonnette concernant la présentation d'un règlement sur la paix, l'ordre et les nuisances de la municipalité d'Abercorn.

Un projet de règlement est déposé séance tenante.

**6.7. AVIS DE MOTION CONCERNANT LE RÈGLEMENT SUR LE COMMERCE DE REGRATTIER, RM 660-2023**

Avis de motion est donné par Bernard Guilbault concernant la présentation d'un règlement le commerce de regrattier de la municipalité d'Abercorn.

Un projet de règlement est déposé séance tenante.

**6.8. AVIS DE MOTION CONCERNANT LE RÈGLEMENT SUR LES ENTENTES RELATIVES À DES TRAVAUX MUNICIPAUX, N° 366-2023**

Avis de motion est donné par Éric Bissonnette concernant la présentation d'un règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux à Abercorn.

Un projet de règlement est déposé séance tenante.

**6.9. REMPLACEMENT DU PRÉSIDENT D'ÉLECTIONS ET NOMINATION DE PASCALE MASSÉ  
RÉSOLUTION 94-07-2023**

**CONSIDÉRANT LA** demande au conseil municipal du directeur général de ne pas agir à titre de président d'élection;

**CONSIDÉRANT QUE** Pascale Massé a déjà suivi la formation requise pour agir à titre de présidente d'élection;

**IL EST PROPOSÉ par** Éric Bissonnette,  
**APPUYÉ par** Bernard Guilbault,

**ET RÉSOLU :**

**D'accepter** le remplacement du président d'élections;

**De confirmer** madame Pascale Massé comme présidente d'élections en septembre 2023,

**D'informer** le MAMH, conformément à la loi, afin d'autoriser le changement de président d'élections;

**ADOPTÉE à l'unanimité**

**6.10. AUTORISATION DE SIGNATURE POUR L'OFFRE DE SERVICES DE LA CAISSE DESJARDINS  
RÉSOLUTION 95-07-2023**

**CONSIDÉRANT QUE** l'offre de services datée du 19 juin 2023 présentée par la Caisse Desjardins de la Porte-des-Cantons-de-l'Est Desjardins Entreprises est très avantageuse pour la municipalité d'Abercorn;

**IL EST PROPOSÉ par** Margaret Lefebvre-Macey,  
**APPUYÉ par** Bernard Guilbault,

**ET RÉSOLU :**

**D'autoriser** le maire Guy Favreau ainsi que le directeur général Pierre Dionne à signer ladite entente pour une période de 3 ans;

**Que** les signataires autorisés pour les comptes bancaires de la municipalité soient :

- **Guy Favreau, maire,**
- **Éric Bissonnette, pro-maire,**
- **Pierre Dionne, directeur général,**
- **et Pascale Massé, directrice générale adjointe.**

**ADOPTÉE à l'unanimité**

**6.11. APPUI À LA VILLE DE SUTTON; MAINTIEN DE LA CLASSE DE MATERNELLE 4 ANS  
RÉSOLUTION 96-07-2023**

**CONSIDÉRANT QUE** la maternelle 4 ans, créée par le Gouvernement du Québec, a comme objectif de favoriser le développement global de tous les enfants visant à les soutenir dans leurs premiers pas en milieu scolaire ;

**CONSIDÉRANT QUE** sans être obligatoires, tous les enfants sont admissibles à la maternelle 4 ans, à temps plein ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'École de Sutton School bénéficie d'un service maternelle 4 ans depuis deux ans et que les investissements appropriés ont été faits pour assurer, par exemple, que la classe soit physiquement adaptée aux besoins de tous les enfants et que le personnel nécessaire soit en place ;

**CONSIDÉRANT QUE** le Centre de services scolaires du Val-des-Cerfs (CSSVDC) a annoncé sa décision le 1<sup>er</sup> juin 2023 de ne plus offrir de services maternelle 4 ans à l'École de Sutton School à partir de l'année scolaire 2023- 2024 ;

**CONSIDÉRANT QU'**une séance ordinaire du conseil d'établissement de l'École de Sutton School a eu lieu le 6 juin 2023, au cours de laquelle des membres du conseil d'établissement et du conseil municipal, ainsi que les parents des enfants et les membres de la communauté ont exprimé leur désaccord avec la décision du CSSVDC de fermer la classe de maternelle 4 ans ainsi qu'avec plusieurs autres décisions incluant l'organisation scolaire 2023- 2024 du 1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> cycle qui auront un impact négatif sur la qualité des services éducatifs à l'École de Sutton School ;

**CONSIDÉRANT QUE** le maire de Sutton avait appuyé le maintien du service de maternelle 4 ans dans une lettre datée du 23 mai 2023, envoyée au directeur général du CSSVDC et qui évoque plusieurs raisons pour le maintien de la maternelle 4 ans à l'École de Sutton School, notamment :

- L'École réunit toutes les conditions pour maintenir ce service soit ; le nombre d'inscriptions déjà reçues pour l'année scolaire 2023-2024, la disponibilité de locaux appropriés et du matériel éducatif, une enseignante en place et du personnel qualifié de soutien ;
- Le caractère inclusif du service qui accueille des enfants de langue anglaise qui favorise l'apprentissage du français dans un environnement ludique et facilitant ;
- L'augmentation de la population de Sutton de 13,4% entre 2016 et 2021, selon le dernier recensement de Statistiques Canada ;
- Qu'il n'y a que deux garderies et/ou CPE dans la Ville de Sutton et que toutes les deux possèdent d'imposante liste d'attente ;
- La construction actuelle de 18 logements coopératifs subventionnés pour des familles avec au moins un enfant à charge qui vont s'installer à Sutton d'ici la fin de 2023 ;

**CONSIDÉRANT QUE** les décisions du CSSVDC auront un impact négatif à court, moyen et long terme sur la qualité de l'éducation à Sutton ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'école bilingue de Sutton jouit d'une réputation d'excellence qui dépasse le cadre de la municipalité et que ses réalisations témoignent de la richesse de son milieu de vie ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Sutton possède un statut bilingue et que l'école est un milieu de vie inclusif qui favorise l'apprentissage de la langue française chez les jeunes anglophones et donc le rapprochement des communautés francophones et anglophones ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Sutton met en place une stratégie de développement résidentiel pour accueillir de jeunes familles ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville favorise le développement de projets immobiliers abordables dans le noyau villageois et que l'excellence de l'éducation et des services scolaires est au cœur de la réussite de cette stratégie de développement économique ;

**IL EST PROPOSÉ par** Roger Labrecque,  
**APPUYÉ par** Bernard Carey,

**ET RÉSOLU :**

**D'APPUYER** la mobilisation du conseil d'établissement et les parents des élèves de l'École de Sutton School pour exiger la révision des décisions prises par le Centre de services scolaires du Val-des-Cerfs.

**DE DEMANDER** la tenue d'une rencontre entre la Ville de Sutton et le directeur général du Centre de services scolaires du Val-des-Cerfs pour revoir les décisions prises vu les objections des principaux intéressés, au premier chef les parents concernés.

**D'ALERTER** les instances décisionnelles du ministère de l'Éducation de l'impact négatif de ces décisions pour la population de Sutton et des environs.

**D'ENVOYER** une copie de la présente résolution et de la lettre du 23 mai 2023 au Ministre de l'Éducation, à la Ministre responsable du Sport, du Loisir et du Plein air et députée de Brome-Missisquoi, au préfet de la MRC Brome-Missisquoi, à la directrice générale de la MRC Brome-Missisquoi et aux maires des villes limitrophes de la Ville de Sutton qui bénéficient de l'École de Sutton School, soit les maires d'Abercorn, de Brome, de Dunham, de Freighsburg, de Lac-Brome.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

**6.12. PROJET D'ÉVALUATION DE LA COOPÉRATION INTERMUNICIPALE CONCERNANT LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES SUR LE TERRITOIRE DE BROME-MISSISQUOI  
RÉSOLUTION 97-07-2023**

**CONSIDÉRANT QUE** le contexte actuel de la modernisation de la collecte sélective amène des réflexions quant au mode de coopération intermunicipale idéal pour le territoire de Brome-Missisquoi, et ce, pour l'ensemble des collectes de matières résiduelles ;

**CONSIDÉRANT** la charge additionnelle que cette réflexion amène aux ressources déjà en place;

**CONSIDÉRANT QU'**un financement pourrait être disponible au volet 4 - Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité (FRR) afin d'évaluer la faisabilité de certains modes de coopération intermunicipale concernant la gestion des matières résiduelles, de documenter leurs effets et d'estimer les besoins ;

**CONSIDÉRANT** l'expertise externe nécessaire pour réaliser un tel mandat en collaboration avec les ressources régionales et locales ;

**CONSIDÉRANT QUE** la partie 1 – Études de faisabilité et diagnostics permet d'obtenir un taux d'aide de 50 % des dépenses admissibles pour une somme maximale pouvant être accordée de 100 000 \$ ;

**CONSIDÉRANT QUE** les 21 municipalités du territoire de la MRC Brome-Missisquoi désirent présenter un projet afin d'évaluer la faisabilité de certains modes de coopération intermunicipale concernant la gestion des matières résiduelles dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

**CONSIDÉRANT QUE** la d'Abercorn a pris connaissance du *Guide à l'intention des organismes* concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité X (à compléter) désire se joindre aux autres municipalités participantes de la MRC pour le projet présenté dans le cadre de l'aide financière et d'y participer;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC Brome-Missisquoi est l'organisme responsable de porter à bien la réalisation du projet;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ** par Bernard Carey,  
**APPUYÉ** par Bernard Guilbault,

**ET RÉSOLU :**

**DE** désigner la MRC Brome-Missisquoi comme responsable du projet visant à évaluer la faisabilité de certains modes de coopération intermunicipale concernant la gestion des matières résiduelles, de documenter leurs effets et d'estimer les besoins;

**D'**indiquer que le conseil de la municipalité d'Abercorn s'engage à participer et à collaborer audit projet en nature;

**D'**autoriser la MRC Brome-Missisquoi à déposer une demande d'aide financière pour le projet auprès du ministère des Affaires municipales et de l'habitation

(MAMH) dans le cadre du programme volet 4 – Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité (FRR) Axe - Coopération intermunicipale.

D'autoriser la signature de la demande ou de tout autre document nécessaire dans le cadre du programme volet 4 – Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité (FRR) Axe - Coopération intermunicipale par le préfet de la MRC Brome-Missisquoi et/ou par sa direction générale.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

## **7. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

## **8. HYGIÈNE DU MILIEU**

## **9. AMÉNAGEMENT URBANISME & DÉVELOPPEMENT**

### **9.1. DÉPÔT DU RAPPORT DE L'INSPECTEUR DE JUIN 2023**

### **9.2. DÉROGATION MINEURE LOT 5 095 344 RÉSOLUTION 98-07-2023**

**CONSIDÉRANT** les commentaires reçus des citoyens,

**IL EST PROPOSÉ** par Bernard Carey,  
**APPUYÉ** par Éric Bissonnette,

**ET RÉSOLU** d'approuver la dérogation mineure telle que recommandée par le CCU pour le lot 5 095 344;

**ADOPTÉE à l'unanimité**

## **10. VOIRIE – TRAVAUX PUBLICS**

### **10.1. CONTRAT DE DÉNEIGEMENT : 2023-2024 ET 2024-2025 RÉSOLUTION 99-07-2023**

**CONSIDÉRANT** l'appel d'offre pour le déneigement de toutes les routes de la municipalité pour les années 2023-2024 et 2024-2025;

**CONSIDÉRANT QUE** cet appel d'offre fut publié sur SEAO;

**IL EST PROPOSÉ** par Margaret Lefebvre-Macey,  
**APPUYÉ** par Roger Labrecque,

**ET RÉSOLU** d'accorder le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit à Transport Donald Carey, pour un montant de 202 920,07\$ taxes incluses;

Les documents d'appel d'offre font office de contrat ainsi que la présente résolution.

Le second soumissionnaire avait déposé une offre à 227 043,43\$ taxes incluses.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

## 11. LOISIR, CULTURE ET PATRIMOINE

### 11.1. ENTENTE INTERMUNICIPALE – LOISIRS DE COWANSVILLE RÉSOLUTION 100-07-2023

CONSIDÉRANT QU'il y a un avantage de s'associer avec la ville de Cowansville pour Abercorn afin d'offrir la possibilité d'activités de loisirs,

**IL EST PROPOSÉ par** Éric Bissonnette,  
**APPUYÉ par** Margaret Lefebvre-Macey,

**ET RÉSOLU d'**autoriser le maire et le directeur général à signer l'Entente intermunicipale - Service des loisirs et de la culture pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2023 au 31 août 2024.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

### 11.2. ABERCORN LYRIQUE; SUBVENTION RÉSOLUTION 101-07-2023

CONSIDÉRANT l'intérêt de la municipalité de voir un nouvel organisme qui désire se présenter les 25 et 26 août prochains;

**IL EST PROPOSÉ par** Éric Bissonnette,  
**APPUYÉ par** Bernard Guilbault,

**ET RÉSOLU d'**accepter l'utilisation de la salle de l'Hôtel de ville et de verser une subvention pour l'évènement pour 250\$.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

## 12. VARIA

## 13. PÉRIODE DE QUESTIONS

## 14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE RÉSOLUTION 102-07-2023

**IL EST PROPOSÉ par** Bernard Carey,  
**APPUYÉ par** Bernard Guilbault,

**ET RÉSOLU QUE** la séance soit levée à 19h45.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

RATIFICATION,

---

**Pierre Dionne,**  
**Directeur général**

---

**Guy Favreau,**  
**Maire**

Je, Pierre Dionne, directeur général, certifie par la présente qu'il y a des fonds suffisants pour les dépenses décrites dans les résolutions mentionnées ci-dessus.